

Sous le haut patronage de
Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République



Association
des Accidentés
de la Vie

1921-2021

100 ANS

AUX CÔTÉS

DES ACCIDENTÉS

JOURNÉE DU
23 SEPTEMBRE
2021



fnath.org

**DOSSIER
DE PRESSE**

1921-2021
100 ANS
AUX CÔTÉS
DES ACCIDENTÉS

Journée FNATH du 23 septembre 2021

Reconnue d'utilité publique, la FNATH s'est investie depuis 100 ans pour l'indemnisation intégrale des victimes du travail et l'amélioration des droits de tous les accidentés de la vie y compris les victimes d'attentats.

Acteur incontournable du patrimoine social de notre pays sa présence sur l'ensemble du territoire est un gage d'accessibilité à tous ses services.



Pour fêter ses 100 ans, la Fédération nationale vous propose une journée virtuelle interactive qui se déroulera depuis les locaux de TL7 à Saint-Étienne le jeudi 23 septembre à partir de 9h00.

Madame Sophie CLUZEL, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées ouvrira cette journée de débats qui réunira des personnalités politiques et des experts connaissant la FNATH, et bien entendu des élus et salariés de l'association.

Au cours de cette journée, Monsieur Laurent Pietraszewski, Secrétaire d'État chargé des retraites et de la santé au travail, nous fera l'honneur de sa présence.

Les thématiques que nous allons aborder lors de ces tables-rondes sont l'occasion pour nous de revenir sur les revendications que porte la FNATH.

Dates essentielles

- 1934** : Première majoration des rentes et pensions
- 1945** : Participation à la naissance de la Sécurité Sociale
- 1997** : Interdiction de l'amiante
- 2000** : Création du fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante
- 2005** : Accessibilité / loi handicap - Retraite anticipée
- 2010** : Un premier pas vers la réparation intégrale des accidentés du travail
- 2018** : Revalorisation de l'AAH

Contact :
Sophie Crabette
Tel : 06 25 00 40 94
sophie.crabette@fnath.com

En partenariat avec :

ville de
Saint-Étienne

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées



Journée FNATH du 23 septembre 2021

Programme

9h00 : Ouverture de la journée par Madame Sophie Cluzel, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées.

9h15 : Intervention de Madame Sandrine Chaix Vice-Présidente à l'action sociale et au handicap Région Auvergne Rhône Alpes

9h30 : Intervention de Madame Annick Brunel Conseillère spéciale du Président en charge de l'autonomie et du handicap Département de la Loire

9h40 : Intervention de Monsieur Gaël Perdriau, Maire de Saint-Étienne et Président de Saint Etienne métropole

9h50 : Intervention de Madame Nadine Herrero, Présidente nationale de la FNATH

Pour assister à l'ouverture de la journée : <https://youtu.be/flihiWz4h4s>

10h00 – 11h30 - La FNATH : 100 ans de combat auprès des accidentés du travail

Ouverture de la table ronde par Madame Dominique Gillot, ancienne ministre et Présidente des PEP

Invités de la table ronde : Monsieur Régis Juanico, Député de la Loire, Maitres Marie Bellem-Roger et Léna Yassfy avocates au barreau de Toulouse, Madame Claire Bourrasseau, Responsable du Service d'aides aux victimes et de la communication pour l'Association Phyto-Victimes, Madame Nadine Herrero, Présidente de la FNATH, et Monsieur Alain Prunier, Vice-Président de la FNATH.

La table ronde traitera de la difficile reconnaissance encore aujourd'hui des victimes du travail, alors que cette demande d'évolution est pourtant toujours portée par les syndicats, les associations et des élus. Comment justifier une inégalité de traitement selon qu'il s'agisse d'un accident de travail ou la route, qu'il s'agisse d'un cancer de l'amiante ou d'une autre produit... ?

Pour assister à la table ronde : <https://youtu.be/qKLMvRCUPAA>

11h30 - 13h00 - Emploi et maintien dans l'emploi

Ouverture de la table ronde par Monsieur Jérémie Boroy, Président du CNCPPH et Madame Fabienne Jégu, Conseillère pour la Défense des Droits, qui porteront leur regard sur la situation de l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Invités de la table ronde : Madame Véronique Bustreel Directrice innovation évaluation et stratégie à l'Agefiph, Monsieur Marc Desjardins, Directeur général du FIPHFP, Madame Isabelle Faure Directrice de programme rapprochement Pôle emploi – Cap emploi Cheops, Madame Martine Vignau, Secrétaire nationale UNSA, Monsieur Christophe Roth, Délégué national CFE-CGC, Madame Sophie Crabette, Chargée de l'action revendicative et de la mission emploi à la FNATH

Débat sur le chemin à parcourir pour les entreprises afin que l'emploi et le maintien dans l'emploi soient au cœur des préoccupations RH.

Les attentes des salariés et des agents de la Fonction Publique.

Modification du paysage de l'emploi et du maintien dans l'emploi ces dernières années, qui réinterroge ainsi la place de chacun. Regard porté par les participants sur ces changements.

Pour assister à la table ronde : <https://youtu.be/fKqKfipGvvk>

14h30 – 16h00 - Santé au Travail.

Ouverture de la table Ronde par par Monsieur Laurent Pietraszewski, secrétaire d'Etat en charge des retraites et de la santé au travail

Invités de la table ronde : Laurent Pietraszewski, Secrétaire d'Etat chargé des retraites et de la santé au travail, Madame Anne Baltazar, Conseillère confédérale FO, Monsieur Christian Expert, Médecin du Travail, Maître Sophie Paya, Avocate, Cabinet CAPSTAN, Monsieur Dominique Corona, Secrétaire général adjoint UNSA, Maître Karim Féliissi, Avocat Conseil de la FNATH, Monsieur Henri Allambret, Directeur général de la FNATH

Les raisons pour lesquelles les associations de victimes du travail restent encore à la marge de l'organisation de la santé au travail en France.

La prévention en santé au travail est au cœur de l'actualité, mais est-ce pour autant « l'alpha et l'oméga » de la santé au travail au détriment d'autres sujets fondamentaux (obligation de sécurité, démographie par exemple) ? La santé au travail telle qu'elle est organisée aujourd'hui est-elle en capacité d'appréhender les nouvelles formes de travail (Uberisation, télétravail) ?

Pour assister à la table ronde : <https://youtu.be/6itqWFISoWg>

Clôture de la journée.

1921-2021

100 ANS

AUX CÔTÉS

DES ACCIDENTÉS

Journée FNATH du 23 septembre 2021

PREMIÈRE TABLE RONDE : 10h00 – 11h30

La FNATH : 100 ans de combat auprès des accidentés du travail



Une réparation au rabais

Notre système actuel de réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles est issu de la loi du 9 avril 1898 qui a posé le principe d'une indemnisation automatique mais forfaitaire.

Ce système interdit à la victime ou ses ayants droit toute action de droit commun contre l'employeur et ces litiges relèvent exclusivement de la compétence des juridictions de sécurité sociale.

Contrairement aux victimes « de droit commun », les victimes d'accident de travail ou maladies professionnelles ne peuvent prétendre à une indemnisation intégrale de leurs préjudices que lorsque l'accident du travail est dû à la faute d'un tiers hors

employeur, ou dans le cas –exceptionnel – d'une faute volontaire de l'employeur.

Une indemnisation forfaitaire complémentaire peut cependant être attribuée en cas de faute inexcusable de l'employeur.

Les victimes d'accidents de travail ou maladies professionnelles restent aujourd'hui les seules victimes d'un dommage corporel à ne pas pouvoir bénéficier d'une indemnisation intégrale.

Pour la FNATH, rien ne justifie cette moindre réparation d'une victime d'accident du travail qui doit pouvoir prétendre à une indemnisation de l'ensemble de ses préjudices.

Devant l'absence de considération politique face à ces questions, les revendications de la FNATH pour une indemnisation intégrale restent d'actualité.

Pour une reconnaissance simplifiée

La FNATH demande que le taux d'incapacité permettant de saisir le Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP) soit supprimé pour toutes les victimes du travail.

Pour assister à cette table ronde :
<https://youtu.be/qKLMvRCUPAA>

Contact :
Sophie Crabette
Tel : 06 25 00 40 94
sophie.crabette@fnath.com

En partenariat avec :

ville de
Saint-Étienne

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

1921-2021

100 ANS

**AUX CÔTÉS
DES ACCIDENTÉS**

Journée FNATH du 23 septembre 2021

DEUXIÈME TABLE RONDE : 11h30 - 13h00

Emploi et maintien dans l'emploi



La première loi obligeant les entreprises à recruter 10 % de travailleurs handicapés date de 1924 et pose les bases de la législation actuelle.

En 1987 la loi impose aux entreprises d'au moins 20 salariés d'embaucher 6 % de travailleurs handicapés avec la possibilité de se libérer de cette obligation de différentes manières.

En cas de non-respect, l'entreprise verse à l'Agefiph (URS-SAF aujourd'hui) une contribution.

Entre temps, la loi de 1975 a réaffirmé le droit au travail, en créant notamment les CAT devenus ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) avec la loi du 11 février 2005.

La loi du 11 février 2005, comprenant un volet emploi important (ex : création du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique), change de paradigme en promouvant le droit à la compensation du handicap et l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'emploi.

Aujourd'hui encore les réformes sont nombreuses : rapprochement entre Pôle emploi et Cap emploi, réforme de la déclaration de l'obligation d'emploi, projet de loi santé travail, réforme des ESAT...

La FNATH est présente pour accompagner au plus près les personnes en situation de handicap. Pour les représenter, la FNATH siège notamment au CNCPH (Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées), à l'Agefiph, au FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

Pour assister à cette table ronde :
<https://youtu.be/fkQkFipGvvk>

Contact :
Sophie Crabette
Tel : 06 25 00 40 94
sophie.crabette@fnath.com

En partenariat avec :

ville de
Saint-Étienne

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

1921-2021
100 ANS
AUX CÔTÉS
DES ACCIDENTÉS

Journée FNATH du 23 septembre 2021

TROISIÈME TABLE RONDE : 14h30 - 16h00

Santé au travail



C'est bien la loi de 1898 sur la réparation des accidents du travail qui fera entrer la médecine dans les ateliers.

Avec la Libération, et la loi du 11 octobre 1946 relative à l'organisation des services médicaux du travail, le visage moderne de la santé au travail s'installe, accompagné de la création de la branche accident du travail-maladie professionnelle, qui viennent rejoindre en 1936 l'institution de l'inspection du travail. Puis, très vite, viendront les comités d'hygiène et de sécurité (CHS), en 1947, puis en 1982 les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Dans toutes ces évolutions de justice sociale, la FNATH a porté ses revendications, notamment la nécessaire imbrication de la santé au travail dans le champ de la santé publique. Par sa présence, dès 2004, au sein de l'Assurance Maladie (CNAM et CPAM) mais également au sein du HCAAM la visibilité des citoyens victimes du travail est devenue incontournable.

Depuis une dizaine d'année, la place de la santé au travail est régulièrement réinterrogée, pour des résultats qui ne viennent pas répondre aux enjeux de réorganisation, et encore moins aux nouveaux défis (démographie médicale, risques psycho-sociaux, obsolescence du système des tableaux de MP, Ubérisation...).

La santé au travail reste «l'affaire» des seules organisations patronales et syndicales.

Ne faut-il pas s'alarmer des résultats médiocres dans la lutte contre les accidents du travail et les maladies professionnelles ? Doit-on dénoncer un système de reconnaissance et une volonté des instances de taire la réalité de la sinistralité, y compris en privant les victimes et leurs familles de toute indemnisation ?

La FNATH attend des mesures pénales efficaces, pour prévenir et lutter contre des carences en matière d'hygiène et de sécurité au travail .

Est-il acceptable que des milliers de travailleurs Ubérisés soient contraints d'aller en justice pour se voir proposer une protection digne du 21e siècle ?

Pour assister à la table ronde :
<https://youtu.be/6itqWFISoWg>

Contact :
Sophie Crabette
Tel : 06 25 00 40 94
sophie.crabette@fnath.com

En partenariat avec :

ville de
Saint-Étienne

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées